



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 42037

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les moyens accordés aux centres d'initiative et de valorisation de l'agriculture et du milieu rural (CIVAM). Au-delà des réductions de dotation en personnel et budgétaire, les CIVAM regrettent d'être exclus de la ligne promotion collective agricole. La vocation historique de ces centres a contribué à la promotion des responsables agricoles est remise en cause. Par ailleurs, ce sont 300 groupes de développement en France et 180 salariés qui voient leur avenir compromis. Au regard de ces conséquences, il lui demande quelles mesures seront prises pour que le mouvement CIVAM soit reconnu et soutenu à sa juste valeur.

Texte de la réponse

L'action conduite par le Gouvernement visant à réduire le déficit budgétaire impose à chacun des ministères une contrainte forte qui oblige à des redeploiements ou à la réduction de certaines actions. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation s'est par ailleurs engagé, depuis 1995, dans une politique volontariste en faveur de l'installation qui s'est traduite par la signature de la charte pour l'installation des jeunes en agriculture avec la profession agricole et l'élaboration d'un programme d'accompagnement qui conduit à la mobilisation de nouveaux crédits. Le contexte budgétaire très difficile a donc conduit le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation à redeploier les crédits au sein du chapitre 43-23. Malgré cela, il a été possible de poursuivre en 1996 le versement à la FNCIVAM d'une subvention au titre de l'animation en milieu rural ainsi que le financement de postes FONJEP sur ce chapitre budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42037

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4210

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5278